



MINISTRE D'ETAT, GARDE DES Sceaux
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LIBERTES

MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Paris, le 28 OCT. 2010

Monsieur le Président,

En réponse à la pire crise bancaire et financière qu'ont connu nos économies depuis des décennies, tous les gouvernements du monde ont imposé plus de règles, plus de normes pour éviter les abus et les excès. La crise est venue réhabiliter la régulation, que nous n'avions d'ailleurs jamais totalement abandonnée en France.

La question essentielle qui est désormais posée n'est pas celle de plus ou moins de régulation mais d'une régulation plus efficace et homogène. Nous souhaiterions ainsi que, dans la gouvernance économique mondiale qui se dessine, notre système juridique, qui traduit les valeurs de notre société, trouve toute sa place et soutienne le développement économique de nos entreprises et de nos professionnels.

Il nous semble essentiel dès lors de mener une réflexion sur les facteurs pouvant renforcer la compétitivité juridique de Paris.

A cet égard, trois orientations nous paraissent mériter un examen particulier.

En premier lieu, le rôle de la place de Paris en matière d'arbitrage est décisif pour l'attractivité juridique de la France.

Dans ces conditions, vous identifierez les moyens de préserver son rang dans la compétition internationale et d'assurer sa promotion. Vous vous attacherez à évaluer si des textes sont nécessaires pour clarifier certaines règles qui handicaperaient la place de Paris et à proposer différentes actions qui seraient de nature à favoriser le rayonnement de cette place comme la mise en valeur, à l'étranger, des règles de droit français.

En deuxième lieu, il nous paraît nécessaire de créer les conditions d'une meilleure prise en considération des questions juridiques dans la détermination de la stratégie des entreprises françaises et, plus généralement, de renforcer la place du droit et des juristes dans les décisions essentielles qu'elles sont amenées à prendre. Il vous reviendra de formuler des propositions en ce sens.

Monsieur Michel Prada
Président du Conseil de normalisation des comptes publics
3, Boulevard Diderot
75012 - PARIS

Sur ce point, vous pourrez notamment analyser les raisons qui expliquent la place moins éminente dont bénéficient les juristes dans les états-majors des entreprises françaises au regard de ce qui semble être la pratique à l'étranger et, en particulier, dans les pays anglo-saxons. Vous devrez, sur ce point, vous déterminer sur l'opportunité d'instaurer des règles appropriées de confidentialité des avis juridiques internes aux entreprises. Il s'agit ici de concilier l'exigence de ne pas décourager les investisseurs internationaux de s'implanter en France, l'intérêt d'encourager les entreprises à adopter des programmes de conformité et la nécessité de préserver les possibilités d'investigation des autorités publiques.

En troisième lieu, la compétitivité de la France en matière juridique dépend du développement du recours, par les entreprises, à ses professionnels du droit.

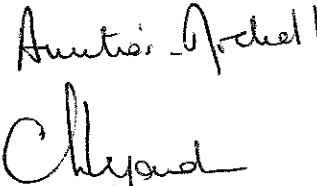
Vous pourrez ainsi analyser l'évolution de la fonction juridique en entreprise et ses relations avec les professions juridiques. A ce titre, la répartition entre les missions externalisées et celles qui sont assurées en interne, les motifs de cette répartition, le degré d'externalisation, les conditions du recours, par les entreprises, aux professions juridiques françaises, l'identification des différences entre ces dernières et leurs homologues à l'étranger peuvent constituer des éléments d'appréciation. Enfin, vous examinerez si des pratiques récentes, telles que la délocalisation, par les professions juridiques, de certaines prestations, l'accueil de collaborateurs d'avocats au sein des entreprises ou encore le développement, à l'étranger, de prestataires de services juridiques qui ne présentent pas les mêmes caractéristiques que les professionnels français appellent des évolutions ou un encadrement particulier.

Vous serez amené à rencontrer tant les représentants du monde économique, que les responsables juridiques qui sont les clients des avocats.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous rendre vos conclusions d'ici la fin du premier trimestre de l'année 2011. Vous pourrez vous appuyer notamment sur les services de la Chancellerie et de l'inspection générale des finances.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée *et très cordiale*.


Michèle Alliot-Marie


Christine Lagarde